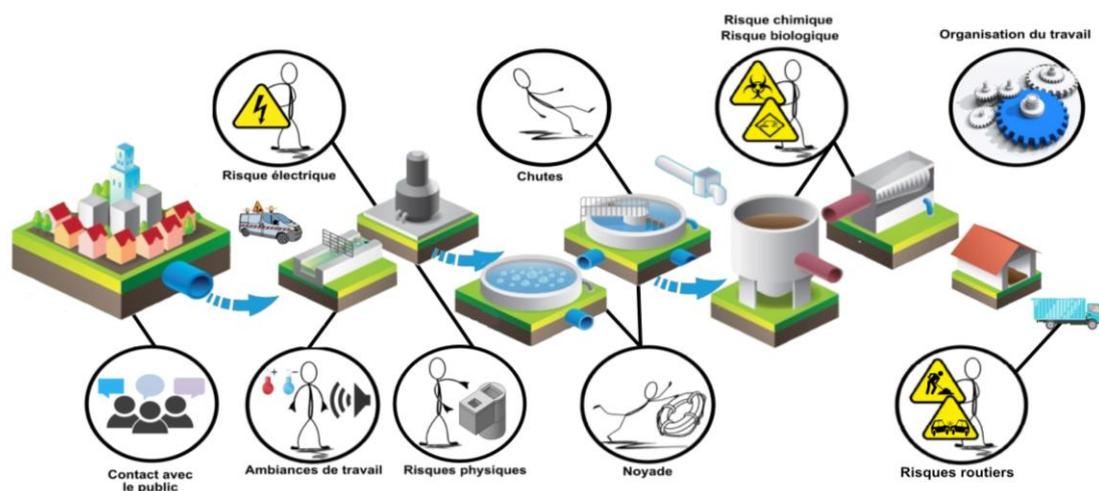


LES METIERS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Comment prévenir les risques professionnels ?

L'activité de l'assainissement et du traitement des eaux (interventions dans les réseaux/postes de relevage, hydrocurage et les stations d'épuration) expose les agents chargés de ces opérations à des risques importants pouvant porter atteinte à leur santé et leur intégrité physique (ex : intoxication, maladies chroniques, lésions physiques, etc.). Cette fiche pratique a pour vocation d'aider les collectivités dans l'identification des risques et la recherche de mesures de prévention.



Dans le cadre de leur activité ces agents sont exposés aux risques suivants¹ :

- **Biologique et chimique** : exposition à des microorganismes et déchets contaminés lors des opérations de nettoyage manuel (dégrilleur, poste de relevage, traitement des boues etc.), manipulation de produits chimiques (white spirit, floculant etc.), contact et projections d'eaux usées, contact avec des animaux etc.,
- **Incendie** : utilisation et stockage de produits inflammables, intervention sur le tableau électrique etc.,
- **Chutes** : de hauteur et de noyade (lors d'interventions autour des fosses ou regards), de plain-pied (lors des phases d'intervention : sols mouillés, obstacles, terrains accidentés ou mal éclairés etc.),
- **Organisation du travail** : travail isolé, interventions dans l'urgence,
- **Ambiances physiques** : interventions en milieu humide ou peu éclairé, travail en extérieur, bruit ambiant et émis par les équipements (hydrocureuse), travail en milieu confiné (regards, poste de relevage),
- **Électrique** : intervention sur des armoires électriques,
- **Physiques** : port de charges lourdes et postures contraignantes (soulèvement de plaques, nettoyage du dégrilleur), coupures et projections lors de la manipulation d'équipements ou d'outils à main,
- **Routier** : interventions en bordure ou sur la voie publique, conduite de véhicule,
- **Contact avec le public et les entreprises extérieures.**

¹ Liste non exhaustive

Moyens de prévention

Les mesures mentionnées ci-dessous (liste non exhaustive), permettront à la collectivité de prévenir un certain nombre de risques professionnels.

ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none">✗ Définir l'organisation du travail (horaires, astreintes, temps de repos...), les moyens humains et matériels nécessaires (véhicules, équipements de travail, de communication et d'alerte, protection du travailleur isolé etc.).✗ Positionner des agents disposant des compétences et connaissances adaptées aux interventions réalisées.✗ Fixer et transmettre le cadre et les procédures de travail et consignes de sécurité : fiche d'intervention lors des opérations à risques tel que le nettoyage des plages ou le dosage des produits, consignes en cas d'accident ou incident.✗ Coordonner les interventions des entreprises extérieures (plan de prévention, protocole de sécurité) et programmer les contrôles périodiques relatifs aux équipements de travail et EPI.
TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none">✗ Concevoir et aménager les locaux de manière à limiter les risques :<ul style="list-style-type: none">→ De chutes : baliser la zone de travail, installer des protections contre les chutes de hauteur (garde-corps, PIRL, point d'ancrage, bouée de secours) et de plain-pied (dispositifs antidérapants au sol),→ Chimique / Biologique : stocker les produits dans des locaux spécifiques et séparés, respecter les règles d'hygiène générale, rédiger les notices de postes, mettre à disposition les EPI,→ Électrique : utiliser du matériel électrique adapté aux atmosphères humides, proscrire la cohabitation électricité / eau / agent,→ Ambiances physiques : fournir les protections individuelles contre le bruit, travailler lors de l'arrêt des moteurs ou pompes,→ Physiques : acquérir des moyens de manutention mécanique, favoriser le travail en binôme,→ Routier : signaler les véhicules d'interventions, sensibiliser les agents, élaborer une notice simple sur les consignes de sécurité.✗ Déterminer les vêtements et EPI nécessaires aux activités réalisées : sur la base de l'évaluation des risques, des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits utilisés et des notices d'utilisation et d'entretien des équipements de travail.✗ Mettre à disposition une trousse de secours et un rince-oeil dans les locaux techniques ou dans chaque véhicule.
HUMAIN	<ul style="list-style-type: none">✗ Prévoir les formations suivantes :<ul style="list-style-type: none">→ Prévention du risque électrique (en vue de l'habilitation),→ Balisage et signalisation temporaire de chantier,→ Secourisme et manipulation des extincteurs,→ Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP ou autres),→ Gestion des conflits,→ Certificat d'Aptitude au Travail en Espace Confiné (CATEC),→ Risque biologique.

Eau potable et assainissement

Sofaxis, livret métier 2016